

|

Solutions Will Inc.

The logo for Will Inc. features the word "Will" in a vibrant orange-red, cursive script font. The letters are thick and rounded, with a fluid, handwritten quality. The 'W' starts with a large, sweeping curve that loops back under the 'i', and the 'l' is a simple, rounded vertical stroke.

Constatations
Marchés volontaire et SPEDE

23 janvier 2018

Table des Matières

À-propos	1
1. Sommaire exécutif	2
2. Volet 1	4
3. Volet 2	6
4. Volet 3	9
5. Annexe A : contexte de l'étude prospective.....	13

*«La seule constante est le changement»
Héraclite -542 - -480*

À-PROPOS :**Will Solutions inc.**

Will Solutions Inc. est reconnue pour sa solution innovante Communauté Durable visant à promouvoir la réduction des émissions de GES. Dans le cadre d'une approche communautaire, Will regroupe les réductions de GES admissibles provenant de micro-projets associés à la valorisation des matières résiduelles ainsi qu'à la conversion et qu'à l'efficacité énergétique réalisés dans les bâtiments. Le modèle d'affaires de Will permet de stimuler et de quantifier les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de les convertir en crédits de carbone qui seront vendus sur le marché volontaire.

Le programme Verified Carbon Standard (VCS)

VCS soutient l'action climatique et le développement durable avec des normes, des outils et des programmes qui évaluent les impacts environnementaux et sociaux. Fondé en 2005 par des dirigeants environnementaux et d'affaires qui ont jugé nécessaire de renforcer l'assurance de la qualité des marchés volontaires du carbone, VCS sert maintenant de secrétariat pour les diverses normes qu'il élabore et les programmes qu'il gère, ainsi qu'un incubateur de nouvelles idées qui peuvent générer des résultats environnementaux et sociaux significatifs une fois mis à l'échelle. VCS est une organisation 501c3 dont le siège est à Washington, DC, avec un réseau de ressources humaines international. .

La solution Communauté Durable (CD)

La [solution Communautaire Durable](#), opérée par Will, cible les petits émetteurs finaux de GES qui sont des entreprises, des collectivités locales ou des organisations qui partagent un territoire commun et les regroupe en une Communauté. Chaque Communauté peut inclure des milliers de parties prenantes qui désirent participer au défi climatique. La participation à une Communauté motive les administrateurs à réduire davantage leurs émissions de GES en leur permettant de partager des informations sur leurs pratiques durables, sur des solutions technologiques et sur des opportunités d'affaires en matière de développement durable.

La solution communautaire de Will permet de stimuler, de quantifier et de regrouper de petits efforts de réduction d'émissions de GES qui sont par la suite regroupés et convertis en crédits de carbone de la plus haute qualité. Les réductions de GES proviennent de diverses sources de micro-projets incluant la conversion et l'efficacité énergétique des bâtiments, la réorientation des matières résiduelles hors des sites d'enfouissement et comprendront, à une date ultérieure, les micro-projets associés à l'utilisation optimale des transports.

Pour de plus amples informations, contactez Monsieur Martin Clermont, Président Directeur Général au 514.990.2124 Ext.1 ou via mail mclermont@solutionswill.com

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

Communauté Durable: un lien entre le volontaire et le réglementé

La **Communauté Durable** (CD) est une initiative développée avec, entre autre des investissements du Fonds Vert¹, et qui a été reconnue et appuyée par le MDDELCC² dès 2012. La solution CD opère en respect de tous règlements applicables et en conformité au programme VCS et, en tout temps, la propriété³ des réductions de GES de ses membres est confirmée. Les Solutions Will (Will) a entrepris dès 2014 des démarches de sensibilisation et a trouvé, validé et déposé au gouvernement du Québec une approche simple et respectueuse à 100% du Système de Plafonnement et d'Échange des Droits d'Émissions (SPEDE) afin d'interfacer les efforts de réduction volontaires de toutes les entités non assujetties au SPEDE.

La solution Communauté Durable Will



En juin 2017, Will a collaboré avec la direction du marché du carbone (SPEDE) du MDDELCC pour la rédaction et la validation de notre approche Communauté Durable qui se base sur l'**agrégation de micro-projets** qui réduisent les émissions de GES. Will a partagé une information détaillée relative à chacun des micro-projets individuels qui ont été réalisés et par la suite agrégés. Will a montré patte blanche pour que le consultant mandaté par le MDDELCC puisse bien saisir notre approche et rédiger un rapport factuel et pertinent dans l'intérêt des PME et autres organisations non assujetties au SPEDE. Or, suite à la soumission du rapport du consultant, Will s'interroge sur le manque de clarté dans l'analyse du consultant et vient à se questionner sur le manque de compétences et d'expertise de celui-ci alors qu'il ne semble aucunement saisir toutes les complexités des marchés réglementé et volontaire du carbone. Afin de clarifier les propositions de Will, nous répondons aux conclusions, souvent imprécises et non vérifiées, du consultant, dans le document qui suit.

Volet 1 : La conclusion du consultant est qu'un crédit de carbone issu du marché volontaire aurait une moindre valeur qu'un crédit de carbone issu du marché réglementé. Nous sommes surpris par une telle affirmation puisque les micro-projets de Will sont certifiés par le programme VCS qui a validé plus de 1 300 projets dans le monde et qui ont stimulé la réduction de plus de 200 millions de tonnes de GES depuis 2005. Or, les crédits de carbone réglementés (sous le SPEDE et le WCI³) sont basés sur les mêmes principes et critères que

¹ Mesure 20, page 21 bénéficiaire au nom de Gedden <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan/bilanPACC2006-2012-liste-subventions.pdf>

² http://www.solutionswill.com/sites/default/files/u51/lettre_appui_mddep.pdf

³ WCI : Western Climate Initiative : <http://www.westernclimateinitiative.org/>

les crédits de carbone volontaires certifiés sous le programme VCS⁴. **Dans les deux cas, une 1 tonne de réductions de GES admissible, mesurée et vérifiée équivaut à un crédit de carbone.**

(N.B. Il existe bel et bien une différence quant aux scénarios de référence qui est un des sous-items du critère d'additionnalité, lui-même inclus dans les 6 critères définissant les crédits de carbone. Sous le SPEDE et le WCI, ce sous item est prescrit tandis que sous le programme VCS sa démonstration est à la charge du promoteur de projet et doit être validée par une tierce partie compétente en la matière. Toutefois, outre cette différence minimale et technique, aucune évaluation permet de prioriser l'un sur l'autre quant à leur valeur intrinsèque.)

Volet 2 : La conclusion du consultant note un défi de complexité quasi insurmontable pour que les PME puissent s'arrimer au SPEDE à travers la Communauté Durable de Will. La vérité c'est que, en pratique et en théorie, le projet innovant de Will a trouvé un écho dans la communauté des affaires car la Communauté Durable rend un système complexe et exclusif⁵, comme le SPEDE, d'une grande simplicité auprès des entrepreneurs qui sont à la recherche d'un guichet unique. Suite à notre lecture de l'analyse du consultant, nous avons été incapables de trouver un seul argument qui l'appuie. Nous sommes assez confiants dans nos propres modèles chez Will pour affirmer qu'il existe un volume ou espace disponible, de plus de 21,5 millions de droits d'émission non utilisés en date du 31 décembre 2017 qui sont sous gestion discrétionnaire par le Ministre, et qui pourraient permettre de mettre en place la proposition de Will déposée en 2014. La proposition de Will, encourage, par un «bonus» économique, les efforts de réductions des GES des PME et encourage celle-ci à interfacer avec les actions du SPEDE. Fait important à noter, la Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ) «encourage fortement le gouvernement à prendre en compte le contexte particulier et distinct de l'empreinte carbone québécois et à considérer dès maintenant des mesures complémentaires et volontaires au SPEDE et aux programmes du Fonds Vert.

Volet 3 : Nous nous objectons fermement à la conclusion du consultant qui affirme «Notre analyse montre que l'accommodement technique proposé par Solutions Will n'incitera probablement pas les PME à réduire leurs émissions davantage que ne le fait la politique climatique actuelle du Québec». Selon notre propre expérience sur le terrain avec des dizaines de PME provenant de différentes régions du Québec et avec nos partenaires, nous avons observé le contraire de cette affirmation. De plus, ni Will ni les nombreuses entreprises qui ont participé à la Communauté Durable n'ont été consultés pour l'élaboration de ce rapport. Nous sommes d'avis que l'innovation de Communauté Durable est basée entre autre sur un modèle d'affaires innovant et communautaire qui stimule la participation, le changement comportemental et la reconnaissance de ses membres. Will est actuellement la seule entreprise qui propose la mutualisation de l'expertise autour de l'achat et la vente de crédits de carbone et offre un partage des revenus découlant de ces transactions.

À l'aube de 2018, avec l'urgence d'agir, reconnue planétairement⁶, à l'exception de quelques illustres récalcitrants⁷, il nous semble important d'utiliser tous les outils et moyens disponibles. Particulièrement au moment où plusieurs constatent⁸ que la participation active de toutes les parties prenantes de la société est nécessaire et incontournable pour résoudre ce problème planétaire. Les gouvernements à tous les niveaux; national, provincial, municipal et autres, ne peuvent faire cavalier seul, dans un contexte où notre planète n'a toujours pas de plan B!! Les prochaines sections de nos constatations seront divisées et détaillées selon chaque volet du rapport du consultant.

2. VOLET 1

⁴ Critères similaires et détaillés à la norme ISO 14064 : c'est à dire des réductions de GES additionnelles, réelles, permanentes, mesurables, vérifiables et uniques.

⁵ Réservé uniquement aux entreprises émettant plus de 25 000 t de GES/année.

⁶ <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/2017/09/01-5146544-climat-les-modeles-les-plus-pessimistes-seraient-les-plus-exacts.php>

⁷ http://www.lemonde.fr/article/2017/08/31/trump-a-signifie-a-l-onu-son-retrait-de-l-accord-de-paris-sur-le-climat_5178980_3244.html

⁸ <https://www.project-syndicate.org/commentary/paris-climate-agreement-one-planet-summit-by-laurence-tubiana-2017-12/english>

Le mandat :

Comprendre et évaluer le protocole de crédits compensatoires VM0018 développé par Solutions Will et utilisé dans le cadre du Programme VCS ainsi que chacun des projets qui ont été agrégés et pour lesquels Solutions Will a obtenu des crédits compensatoires. L'évaluation devra notamment déterminer si les réductions réalisées dans le cadre du protocole de Solutions Will répondent aux critères développés par la Western Climate Initiative (WCI) à l'égard des crédits compensatoires.

Elle devra également évaluer si ces réductions sont additionnelles au « cours normal des affaires (CNA) » et permettent au Québec de s'approcher de ses objectifs de réduction d'émission de GES (effort à fournir au-delà du CNA pour atteindre la cible). Pour la réalisation de ce volet, Solutions Will s'engage à partager l'information détaillée relative à chacun des projets individuels qui ont été réalisés et par la suite agrégés.

Conclusion du volet 1 par le consultant :

Pour être additionnelle une réduction des émissions doit dépasser la réglementation en vigueur et les pratiques courantes. Les réductions réalisées dans le cadre du protocole de Solutions Will répondent aux critères développés par la WCI et RSPEDÉ à l'égard des crédits compensatoires, mais Solutions Will et le VCS lui-même diffèrent considérablement de la WCI et du RSPEDÉ dans la façon dont les critères d'additionnalité sont définis. Le fardeau réglementaire qui s'applique à la validation des réductions d'émission diffèrent également de manière prononcée (Tableau 6).

Le projet de Solution Will ainsi que le protocole suit une réglementation complexe afin de déterminer un scénario de référence approprié de mesure des émissions, de surveillance et de déclaration des réductions d'émission réalisées. Des évaluateurs indépendants accrédités par des organisations reconnues selon des normes reconnues (ISO 14065) sont employés pour valider les affirmations faites par Solutions Will relatives aux réductions réalisés dans le cadre de ce projet. Les vérificateurs ont déclaré que, malgré certaines préoccupations, les réductions sont permanentes, réelles et mesurables. Toutefois, toutes ces mesures ont été entreprises sur une base projet-par-projet, ce qui a pesé considérablement sur la capacité du vérificateur à déterminer si les revendications du projet de Solutions Will sont justifiées.

La démonstration de l'additionnalité semble déjà difficile à démontrer dans la forme actuelle du projet. Comme il s'agit d'un projet parapluie, le nombre de clients et les composantes du projet – et donc la complexité du projet – augmenteront si le projet de Solutions Will progresse et augmente en taille. Si ce scénario se réalise, l'importance du vérificateur sera décuplée : c'est à l'évaluateur externe que revient la responsabilité de déterminer l'additionnalité des projets de réduction et d'identifier, le cas échéant, les projets dont les réductions ne sont pas additionnelles. Notre examen du projet Solutions Will souligne l'ampleur des incertitudes et des coûts de transaction impliqués dans la détermination de l'additionnalité qui découle de l'approche réglementaire par projet. Ces inconvénients ne sont sans doute pas étrangers à la décision de la WCI de se diriger vers des approches de standards de performance⁹.

Constatations de Will :

Nous sommes surpris de l'approche méthodologique en vase clos utilisée par le consultant puisqu'il n'y a eu aucune rencontre, consultation, ou interview téléphonique organisées ou réalisées avec le promoteur du projet Communauté Durable. D'autant plus, aucune consultation n'a été menée auprès du programme VCS, du validateur du projet, du vérificateur, des PME, des municipalités et des OSBL membres de la Communauté Durable.

De surcroît, le consultant se limite à considérer uniquement le projet de Will selon les critères du SPEDE et du WCI alors qu'il est clairement énoncé que le programme de Communauté Durable s'appuie sur les standards et la méthodologie du programme VCS. Programme qui, depuis 2005, a validé au-delà de 1 300 projets qui ont stimulé la réduction, toutes calculées et vérifiées, de plus de 200 millions de tonnes de GES.

⁹ Présentation l'ICROA, en juin 2017, sur le rôle des crédits de carbone dans le marché volontaire et leur lien avec les marchés réglementés et disponible sur demande.

Ce qui est encore plus surprenant c'est que le consultant n'a ni analysé ni répondu à la question du mandat à savoir si les réductions de GES de Communauté Durable permettent de s'approcher des objectifs de réduction d'émission de GES (effort à fournir au-delà du CNA) pour atteindre la cible gouvernementale de 2020 (et celle de 2030).

En fait, aucun élément disponible dans l'examen de ce rapport ne permet de quantifier l'ampleur affirmée par le consultant sur l'*incertitude de l'additionnalité* de chaque micro-projet, tel que les coûts de transaction, coûts qui ne sont par ailleurs aucunement définis. Nous sommes tout à fait en accord qu'il y a une différence sur l'application du critère d'additionnalité (sous item de *scénario de référence*) ; l'une est décrétée par règlement, l'autre approche au programme VCS est basée sur l'obligation du porteur de projet de démontrer l'analyse des scénarios de référence et de le faire valider par une tierce partie. En faisant référence à la différence considérable dans la manière de définir le critère d'additionnalité, le consultant n'apporte aucun argument tangible ou matériel sur les plans qualitatifs ou quantitatifs. Nous sommes en droit chez Will de nous poser plusieurs questions sur l'approche méthodologique utilisée lors de la rédaction de ce rapport car nous avons fondé notre entreprise sur la rigueur scientifique et méthodologique et la transparence des données.

L'approche méthodologique développée par Will, et validée par le programme VCS, permet au validateur du projet parapluie dans un premier temps, puis aux vérificateurs des réductions de GES dans un deuxième temps, de certifier les réductions de chaque membre de la Communauté Durable. La démonstration de l'additionnalité du projet parapluie de mutualisation de micro-projets est validée par une méthodologie approuvée par le programme VCS, ouverte aux innovations méthodologiques, par le validateur et confirmé par les vérificateurs tous compétents et reconnus internationalement.

En tout temps le porteur du projet de Communauté Durable s'est assuré que la propriété des réductions de GES était entre les mains du membre de Communauté Durable, rejoignant une préoccupation du Vérificateur Général du Québec (VGQ) émise en juin 2016¹⁰.

Finalement, nous sommes tout à fait en accord sur l'existence d'un enjeu de double comptabilité. Will, comme porteur de projet, avait déjà identifié cette problématique dès 2014 dans sa démarche pour y trouver une solution. C'est pourquoi, comme le VGQ l'a souligné¹¹, **la considération du porteur de projet Communauté Durable de s'assurer de la propriété des émissions et réductions est déterminante pour considérer de participer à Communauté Durable**. Cet enjeu de double comptabilité en est également un de portée international¹² et à tous les niveaux. L'approche méthodologique de Will ne figure jamais dans les conclusions du consultant ni les standards internationaux ne sont pris en compte.

Les nombreuses lacunes et incohérences de l'analyse laisse croire que l'expertise du consultant ne correspond peut-être pas à la tâche, notamment Will s'interroge sur les questions suivantes :

1. Est-ce que le consultant a une expertise légale, selon le barreau du Québec, pour évaluer **la «légalité» de la situation ?**
2. Est-ce ce que le consultant est certifié ou reconnu comme étant un validateur et vérificateur (VVB) selon la norme ISO 14 065 et exerçant ou ayant exercé sous un programme international du marché volontaire reconnu ?
3. Tout au long de ce volet, le consultant base ses conclusions sur de fausses informations!¹³ et à plusieurs reprises, le consultant démontre un manque de compréhension quant au processus de validation et vérification des projets sous le programme VCS.

Nous avons identifié et commenté plus de 130 constatations sur ce volet. Ces constatations ont été notées directement sur le document volet 1 du consultant. Ce document annoté est disponible sur demande.

¹⁰ Page 33, paragraphes 113 et 114 http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf

¹¹ idem

¹² Page 5 et 6 http://www.icroa.org/resources/Documents/ICROA_Pathways%20to%20increased%20voluntary%20action.pdf

¹³ Pourquoi le consultant a-t-il travaillé avec une version du Monitoring Report qui était en mode préliminaire et pas encore validé par le programme VCS ? Voir les documents mis en ligne le 6 décembre 2017 sur le site de VCS concernant le projet http://www.vcsprojectdatabase.org/#/project_details/929

3. VOLET 2

Le mandat :

Évaluer, sur le plan technique, la proposition effectuée par Solution Will et décrite succinctement à l'Annexe 1

Conclusion du volet 2 par le consultant :

En conclusion, la proposition de Solutions Will introduit une complexité considérable dans les efforts du Québec pour réduire les émissions en créant un accommodement spécial sur le marché du carbone en fonction des estimations de la consommation d'énergie des PME. La taille de l'accommodement à créer est elle-même difficile à évaluer. Selon les estimations, elle varie de 4,3 MtCO₂e à 10,5 MtCO₂e. Pour assurer des réductions d'émissions comparables à l'accommodement demandé, il sera également nécessaire que toutes les PME participent au projet Solutions Will, ce qui est irréaliste. Si Solutions Will est incapable d'étendre considérablement la participation à son projet une fois qu'un accommodement est consenti, les émissions au Québec augmenteraient. En outre, l'analyse économique fournie par Solutions Will apparaît trop optimiste et la perte de revenus pour le MDDELCC semble considérablement plus élevée que prévu.

Sur la base de notre examen technique des chiffres présentés par Solutions Will pour la période 2015-2020, les revenus perdus pourraient aller de 22 à 126 millions de dollars. Face aux prix fragmentés et incertains des marchés volontaires du carbone, il est difficile de recommander l'abandon des prix du RSPÉDE car les dilemmes politiques semblent être résolus avec la promesse de maintenir la hausse des prix du carbone. Enfin, l'accommodement proposé par Solutions Will présente d'autres incertitudes en termes d'effet sur les prix et l'administration du RSPÉDE en plus de certaines répercussions politiques involontaires. Pour justifier cet accommodement, Solutions Will devrait démontrer que le projet a la capacité de stimuler de manière significative la réduction d'émissions des PME.

Constatations de Will :

Encore une fois, Will constate qu'aucun élément d'analyse tangible n'existe dans la conclusion du volet 2 pour justifier l'affirmation que la proposition des Solutions Will amènerait une complexité considérable dans les efforts du Québec pour réduire les émissions. Au bout du compte, nous restons sur notre faim en attendant une quelconque preuve qui viendrait appuyer les dires de l'analyse. Le consultant ne tient pas compte dans son analyse de l'ensemble du budget carbone (plafonds d'unités d'émission) qui est en place pour la période de 2013-2020¹⁴.

Concernant les doutes émis de la capacité d'étendre la solution Communauté Durable, justement, des actions et des supports sont maintenant disponibles et en place. À tout moment, cette information était disponible et facile d'accès à travers une simple consultation auprès de Will, auprès de nos partenaires ou simplement en consultant notre documentation.

De plus, la difficulté du consultant à recommander l'abandon de certains revenus sur le SPEDE semble déconnecté de la dernière modification apportée au SPEDE, en novembre 2017 concernant la possibilité d'adhésion volontaire de dizaines d'entités à rejoindre le SPEDE et l'octroi futur de millions d'allocations gratuites.

Finalement, sur l'identification d'incertitudes politiques que le projet de Will pourrait engendrer, le consultant semble totalement ignorer la mise en place récente, en juillet 2017, de mesures protectionnistes en Californie, qui affecteront autant les entités assujettis que les non assujettis au SPEDE.

Dans la communauté d'affaires, nous constatons clairement un vent de protectionnisme des marchés du carbone réglementés du WCI et cela dans un contexte de revendication de justice sociale et environnementale. Tout d'abord, la Californie a adopté de nouvelles mesures, dans la reconduction de son Cap & Trade (2020-2030), qui selon notre interprétation constitue un type de protectionnisme territorial (publié le 10 juillet 2017¹⁵). Également, nous constatons

¹⁴ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2012F%2F58679.PDF>

¹⁵ <https://www.gov.ca.gov/news.php?id=19870>

l'émergence en Ontario¹⁶, d'un risque politique de nature différente de la Californie¹⁷, soit la possibilité d'abandon du Cap and Trade ontarien et son remplacement par une taxe carbone.

Le consultant ne prend pas en compte certaines conclusions récentes du MDDELCC à l'effet que l'utilisation et l'opération seule du SPEDE ne sera pas suffisant pour l'atteinte des cibles de réductions gouvernementales de 2020 et de 2030. C'est la conclusion qui se retrouve aux documents économiques de l'impact en 2023¹⁸ et en 2030, du SPEDE qui contribuerait à moins de 15% des cibles du gouvernement du Québec¹⁹, en tenant compte d'un prix plancher estimé de 24 \$CDN (2023) et 38 \$CDN (2030). Nous constatons, dans ce même document, que le restant des réductions de GES permettant l'atteinte des cibles seraient stimulées ou atteintes par des mesures gouvernementales qui sont à venir et par l'acquisition de **droits d'émissions provenant de l'extérieur du Québec**, acquisition qui mettra une pression supplémentaire sur toutes les entités assujetties et non assujetties au SPEDE.

Cette conclusion du MDDELCC nous permet d'affirmer qu'il y a de la place pour d'autres initiatives sociétales comme celle de Communauté Durable. Il va sans dire que chaque réduction faite au Québec est bénéfique pour toutes les parties prenantes (les assujettis et les entités non assujetties au SPEDE). Les projets québécois du marché volontaire appuient les réductions faites au Québec, ce qui est bénéfique pour toutes les parties prenantes car elle accélère l'atteinte des cibles de réduction québécoises. Ce sera un non-sens lorsque le Québec achètera, faute de disponibilités sur notre territoire, des crédits de carbone de la Californie ou d'ailleurs. Il faudrait à tout prix éviter le plus possible de financer les réductions venues d'ailleurs (ce qui a été identifié comme étant un risque par le VGQ²⁰).

Finalement, nous aimerions souligner la difficulté pour toute PME à développer des projets de compensation carbonés sur le marché volontaire, dans un contexte où le cycle de vie (de son identification jusqu'au retour monétaire) est d'un minimum de 2,5 années avec des coûts approximatifs estimés à 50 000\$ US/projet. Ajoutons à ce coût le besoin de s'appuyer sur une expertise spécialisée.

Dans ce contexte de manque à gagner probable de crédits de carbonés québécois et de vent de protectionnisme, le Québec se doit de réagir politiquement et répliquer avec autant de mesures et d'incitatifs qui favoriseront la matérialisation des réductions de GES en premier lieu au Québec, et ce, pour le bénéfice de toutes les parties prenantes : les assujettis et les entités non assujettis au SPEDE.

À ce titre, le projet de solution d'interface proposé par Will vient répondre à plusieurs besoins gouvernementaux et des PME. Cette solution considère entre autre la possibilité de l'utilisation de droits d'émission sous gestion par le ministre et qui sont actuellement non utilisés. Cette solution a été déposée au MDDELCC en début 2015.

Ceci dit, nous admettons que nous ne connaissons pas l'état actuel des soldes de chaque compte du Ministre, en date du 31 décembre 2017. Nous avons tenté au **tableau suivant** d'estimer les volumes de droits d'émission de GES non utilisés par le Ministre et qui seraient disponibles au 31 décembre 2017, sur la base d'informations publiques, mais qui demeurent à être validées par le MDDELCC. Notre estimation identifie un volume de 21, 56 millions d'unités actuellement non utilisés et disponible par le Ministre sur le budget carbone (plafonds d'unités d'émission) de 406,52 millions d'unité sur la période de 2013-2020;

Toutefois, il nous est impossible de modéliser consciencieusement, pour le bénéfice du MDDELCC, des scénarios plausibles qui permettront de valider l'analyse du consultant. Les quelques données et analyse de la gestion des droits d'émissions et publiquement accessibles sont l'œuvre du VGQ. Celui-ci identifiait dès 2016 un surplus de l'Offre²¹. Il sera possible de connaître le portrait de cette Offre pour la période de 2015 à 2017 et de manière consolidée probablement en fin 2018 lors de la mise en ligne par le MDDELCC du rapport de conformité. La non utilisation du compte de réserve du Ministre en date des présentes et la mise en place d'une modification réglementaire du SPEDE, adoptée par décret en novembre dernier²² permettant l'entrée volontaire au SPEDE des émetteurs québécois de 10 000 à 25 000 t de GES /année, semble confirmer l'existence de surplus disponibles dans les comptes du Ministre.

¹⁶ <http://mailchi.mp/climatetrust/scorcher-weekly-in-policy-and-finance-from-the-climate-trust-issue-no-1287701?e=642a4fd840>

¹⁷ <http://beta.latimes.com/politics/essential/la-pol-ca-essential-politics-updates-california-chamber-commerce-cap-1494884612-htmlstory.html>

¹⁸ Page 21 http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_impact-econo201708.pdf

¹⁹ Page 30 http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_impact-econo201708.pdf

²⁰ Page 30 paragraphe 102 http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf

²¹ Page 29 paragraphes 95-99 http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf

²² <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=67537.pdf>

1.0 Budget des droits d'émissions sous gestion par le MDDELCC (2013-2020)

Budget, en millions de droits d'émissions, sous gestion discrétionnaire par le Ministre du MDDELCC

	Total 2013-2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plafonds annuels d'unités d'émissions décrétés	406,52	23,2	23,2	65,3	63,19	61,08	58,96	56,85	54,74
Portion pour la réserve	19,99	0,23	0,23	2,61	2,53	2,44	4,13	3,98	3,83

2.0 Budget des droits d'émissions (en million) sous gestion par le Ministre sur la période 2013-2017 (31 décembre 2017)

Droits d'émissions (D.E.) sous gestion par le Ministre selon les plafonds décrétés	235,97	se référer au tableau du haut http://www2.publicatnsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&fle=2012F%2F58679.PDF
Droits d'émission (prévente de millésimes futurs) vendus en 2013-2014	7,277	site web du MDDELCC: http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm
Droits d'émissions vendus par encan	105,94	site web du MDDELCC: http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm
Droits d'émissions accumulés pour la réserve	8,05	se référer au tableau du haut
Allocations gratuites octroyées	93,16	site web du MDDELCC http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm
Droits d'émissions non utilisés et disponibles	21,55	

Conditionnel à la validation des unités sous gestion par le Ministre du MDDELCC

L'analyse du rapport de conformité de la 2^{ème} période (2015, 2016 et 2017) permetta de valider ces quantités. Car il manque assurément le volet acquisition de crédits compensatoires réglementés (du Québec et ceux de la Californie) + les crédits pour réductions hâtives.Réf: <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/couverture-emissions/Rapport-conformite2014.pdf>

Concernant l'analyse des prix carbone discuté par le consultant sur ce volet 2, il nous semble important de considérer dans leur analyse l'écart entre le prix carbone du marché SPEDE et le coût sociétal des émissions du carbone. Nous notons une différence entre le prix moyen du SPEDE et du WCI et le coût sociétal d'émission de GES, qu'ici nous désignons sous l'appellation «*Carbon social cost (CSC)*» et tel que défini, de manière très conservatrice, par l'USEPA²³. Le prix de vente unitaire des VCU de Communauté Durable est directement aligné sur le CSC, avec une ouverture commerciale, au cas par cas, pour des prix en fonction d'une demande sur de gros volumes, en considérant les millésimes demandés et la durée des contrats de leur acquisition. L'écart de «*pricing carbone*» d'une tonne d'émission (taxe carbone, Cap & Trade, réglementation et volontaire) est sensiblement le même dans le volontaire et le réglementé²⁴ variant de 1 à 130 fois pour une tonne d'émission ou de réduction de GES.

C'est toujours une opportunité sociétale de reconnaître les initiatives et les actions provenant de bas en haut comme semences sociales du changement. Chaque réduction de GES réalisées au Québec est bénéfique pour l'atteinte des cibles gouvernementales de 2020 et de 2030.

D'ailleurs la FCCQ²⁵ «*encourage fortement le gouvernement à prendre en compte le contexte particulier et distinct de l'empreinte carbone québécois et à considérer dès maintenant des mesures complémentaires et volontaires au SPEDE et aux programmes du Fonds Vert. Ces mesures, en tout respect de l'Accord de Paris, pourraient être initiées, dans une approche de bas en haut par comme l'a été toute la démarche vers la signature de l'Accord de Paris. Ceci favoriserait des initiatives complémentaires au SPEDE, provenant de PME, des municipalités et de l'ensemble de la société civile québécoises, stimulant une plus grande participation, avec une approche économique de type bonus/malus, tel que le projet Communauté Durable²⁶ actuellement en déploiement²⁷, projet qui a été appuyé par votre gouvernement²⁸ et qui a été discuté et soutenu par la FCCQ²⁹.* »

Nous avons identifié et commenté plusieurs dizaines de constatations sur ce volet 2. Ces constatations ont été notées directement sur le document volet 2 du consultant. Ce document annoté est disponible sur demande.

²³ <https://www.linkedin.com/pulse/prix-et-co%C3%BBt-carbone-martin-clermont/>

²⁴ Page 7 Tableau 3 <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/26565/9781464811296.pdf?sequence=4&isAllowed=y>

²⁵ Mémoire déposé le 12 octobre 2017 au directeur du marché du carbone (SPEDE) sur le projet de modification réglementaire du SPEDE

²⁶ <http://www.solutionswill.com/fr/la-communaute-durable-de-will>

²⁷ <http://www.newswire.ca/news-releases/bmo-groupe-financier-signe-un-contrat-multi-anees-avec-les-solutions-will-pour-lachat-de-credits-carbones-vcu-de-la-communaute-durable-de-will-620254593.html>

²⁸ <http://www.solutionswill.com/fr/la-communaute-durable-de-will>

²⁹ <http://www.fccq.ca/FCCQeXpress/2014-11-12/>

4. VOLET 3

Le mandat :

Considérant que l'approche proposée par Solutions Will priverait le gouvernement de revenus carbone importants qui auraient été dédiés à la lutte contre les changements climatiques et considérant qu'une telle approche devrait être appliquée aussi à d'autres initiatives volontaires similaires, émettre un avis relatif à la proposition effectuée par Solutions Will, à savoir si :

- a. il s'agit d'une bonne approche afin d'inciter les PME et les municipalités du Québec à réduire davantage leurs émissions de GES et
- b. si cette approche devrait être privilégiée et/ou jugée complémentaire par rapport à la mise en place de programmes d'aide découlant du PACC³⁰ ou encore par rapport à la possibilité de permettre aux PME d'adhérer volontairement au SPEDE³¹.

Conclusion du volet 3 par le consultant :

Notre analyse montre que l'accommodement technique proposé par Solutions Will n'incitera probablement pas les PME à réduire leurs émissions davantage que ne le fait la politique climatique actuelle du Québec.

Premièrement, il est attendu que la démonstration d'additionnalité ne soit plus possible à mesure que le prix carbone généré par le RSPEDE augmentera. Parce que ce prix est distribué dans l'économie québécoise par le transfert aux consommateurs finaux du surcoût des services et produits offerts par les grandes entreprises assujetties au marché réglementé, il est attendu que la réduction des coûts d'opération soit la raison principale des PME pour diminuer leurs émissions de GES. Dans ces circonstances, l'analyse d'investissement ne sera plus en mesure de prouver que les projets de réduction ne sont pas financièrement viables sans les revenus générés par la vente de crédits sur le marché volontaire. Or si la démonstration de l'additionnalité n'est pas concluante, les réductions d'émission consenties par les PME ne pourront pas donner lieu à des crédits compensatoires.

Deuxièmement, le programme ÉcoPerformance offre un soutien financier de qualité, susceptible d'inciter les PME à entreprendre des projets en amélioration de l'efficacité énergétique. Dans la première phase du projet (2013-2017), le programme a accordé une aide financière considérable, laquelle se chiffre à plus de 344 M\$. Le programme offre d'abord un soutien pour l'analyse de projets, laquelle n'est pas une étape indépendante dans le projet de Solutions Will. Cette étape est cruciale pour motiver les PME à s'engager dans un projet de réduction des émissions. Le programme ÉcoPerformance offre également un soutien financier pour la mise en œuvre des projets de conversion de carburant et d'amélioration de la performance énergétique. La valeur maximale des réductions d'émissions pour les PME est de 125\$/ tCO₂e, ce qui est considérablement supérieur aux prix du carbone ayant cours sur le marché volontaire du carbone et dans le cadre du RSPEDE. Ceci devrait inciter les PME à entreprendre des efforts de réduction des émissions plus ambitieux que ceux qui seraient consentis simplement pour réduire les surcoûts liés au prix du carbone ou pour obtenir des revenus sur le marché volontaire de crédits compensatoires. Le programme prévoit que les projets financés sont validés et vérifiés par des experts du BEIE et de la TEQ, de manière à en assurer l'additionnalité.

En dernière analyse, l'accommodement recherché par Solutions Will n'apparaît pas en mesure de générer des réductions d'émission additionnelles à celles qui auront cours grâce aux politiques climatiques en vigueur au Québec, dont notamment la hausse du prix du carbone pour l'ensemble des transactions ayant une empreinte carbone (grâce au SPEDE) et le programme ÉcoPerformance. Comparés à ces deux éléments de la politique

³⁰ La FCCQ a recensé en automne 2017, plus de 170 initiatives financées par le Fonds Vert, plus des deux tiers n'ayant aucune chance de réduire les GES à court et moyen termes. Un ratio équivalent de programmes, ayant pour but de diminuer directement et rapidement les émissions de GES, devrait donc y être dédié. Il est anormal et incohérent qu'une majorité des revenus provienne de la vente d'unités d'émission de GES dans le cadre du marché du carbone mais que la majorité des mesures mises en place n'ait aucune chance de réduire ces mêmes GES à court et moyen termes.

³¹ Modification réglementaire, Gazette officielle du 22 novembre 2017. Un maximum entre 100 et 150 PMR pourront se joindre volontairement au SPEDE <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=67537.pdf>

climatique québécoise, les incitatifs associés au projet de Solutions Will apparaissent à la fois modestes et peu robustes, c'est-à-dire peu susceptibles de maintenir dans la durée leur influence sur le comportement des PME. Solutions Will peut faire l'objet d'éloges pour leur leadership et les efforts consentis dans l'élaboration d'un programme de réduction volontaire des émissions de GES pour les PME de juridiction québécoise. Toutefois, force est de constater que l'entreprise a fait l'erreur de cibler un secteur de l'économie qu'il est plus approprié de gouverner grâce à des politiques directes, lesquelles promettent de réduire davantage les émissions des PME dans le cadre dans la transition du Québec vers une économie décarbonée.

Constatations et conclusions générales de Will :

Nous sommes stupéfaits de la conclusion du consultant, pour ne pas dire tout simplement choqués. Démontrant un manque flagrant de compréhension des nuances des marchés du carbone, des différents standards internationaux qui le gèrent et de l'évolution de celui-ci; démontrant un manque important de rigueur et de preuves quantitatives et qualitatives pour justifier ses arguments, le consultant se permet tout de même de porter un jugement sur Will à l'effet que « *l'entreprise a fait l'erreur de cibler un secteur de l'économie qu'il est plus approprié de gouverner grâce à des politiques directes...* ». Ce jugement est une opinion purement partisane et politique qui n'est aucunement assise dans la réalité ou dans la preuve scientifique. Il nous est difficile de comprendre la motivation derrière ce rapport. Voici, donc, pour la forme, chaque élément déboulonné d'une analyse, truffée de fautes, qui n'en porte que le nom.

Tout d'abord, concernant le commentaire du consultant à l'effet qu'il est attendu que la réduction des coûts d'opération soit la raison principale des PME pour diminuer leurs émissions de GES. Nous croyons que **cette préoccupation de réduction des coûts d'opération en est une pour toutes organisations**, PME et grandes entreprises, entités publiques ou parapubliques au Québec et partout ailleurs dans tout le monde.

Par la suite, nous jugeons **primordial le rôle des programmes et subventions gouvernementales** pour relever les défis climatiques. L'évaluation du consultant sur la performance d'un seul programme du PACC, Eco Performance, demeure avant tout de l'ordre d'un pamphlet publicitaire et promotionnel. À cet effet, nous aimerions que le consultant confirme la valeur maximale du programme EcoPerformance des réductions d'émissions pour les PME qui serait bien de 125\$CDN / tCO₂e/année. Will s'interroge à savoir si le consultant pourrait décrire les critères d'analyse d'additionnalité du programme ÉcoPerformance et les mécanismes et protocole de vérification annuelle des réductions obtenues par la mise en place des projets subventionnés.

Puis encore, le consultant entame son analyse finale, sans avoir consulté à notre connaissance, des associations de PME ou quelqu'une des PME, des municipalités ou autres organisations non assujetties au SPEDE visées par sa conclusion, en disant « *Notre analyse montre que l'accommodement technique proposé par Solutions Will n'incitera probablement pas les PME à réduire leurs émissions davantage que ne le fait la politique climatique actuelle du Québec.* » Faux. En aucun cas a-t-on reçu la moindre preuve quantitative ou qualitative à travers cette analyse afin d'arriver à une telle conclusion. Cette conclusion émane plutôt de l'opinion personnelle d'un consultant qui s'appuie sur des suppositions théoriques et d'une logique qui demande au lecteur de faire un acte de foi à répétition.

Par ailleurs, le consultant conclut que Will a fait l'erreur d'innover, bien qu'ayant été subventionné par le Fonds Vert et appuyé par le MDDELCC pour son projet parapluie de mutualisation de micro-projets des PME. Il semble plus approprié, selon le consultant, d'obtenir des résultats avec des politiques gouvernementales climatiques que toutes autres mesures complémentaires. Cette affirmation est faite dans un contexte où les émissions de GES du Québec sont, en 2014, en augmentation et qu'elles ne semblent pas devoir diminuer avant au moins l'année 2019.

Cela fait déjà plusieurs décennies qu'on a arrêté de croire qu'au Québec le gouvernement peut tout régler à lui seul. Nous avons une panoplie d'exemples maintenant qui démontre qu'une approche publique-privée donne des résultats probants et permet à toute la société de faire un bond en avant. Les différents projets proposés par le public et le privé viennent motiver les entreprises à agir avec des incitatifs différents et divergents. L'affirmation du consultant à l'effet que deux éléments de la politique climatique québécoise soient supérieurs - c'est-à-dire la hausse du prix du carbone pour l'ensemble des transactions ayant une empreinte carbone et le programme ÉcoPerformance - comparés aux incitatifs complémentaires associés au projet de Solutions Will, demeure non démontrée et condescendante. Le consultant cherche à mettre à tout prix en opposition programmes et subventions gouvernementales et revenus du marché du carbone volontaire! Comme quoi il serait impossible que ceux-ci soient complémentaires sous le prétexte d'« additionnalité ».

Pour ce qui est du Plan d'Action Changement Climatique (PACC), Will n'a pas la prétention de pouvoir faire une analyse de performance détaillée sur l'ensemble des mesures gouvernementales des PACC 2006-2012 et celui en cours de 2013-2020. Nous constatons dans la couverture médiatique de 2017, qu'il y a certains questionnements importants sur leur performance³² et nous observons, en tant que membre de la FCCQ, qu'il y a aussi certaines analyses et questionnements sur la limite de performance de ces programmes.

Ceci dit, Will a toujours considéré que le projet Communauté Durable était complémentaire à la centaine de mesures du PACC. Nous avons élaboré le projet de Communauté Durable dès 2007 et l'avons mis en marche à compter de 2010 pour qu'il puisse être un outil de plus dans l'arsenal des PME qui cherchent à se dépolluer et à se décarboner dans le sens de Développement Durable. D'ailleurs, le consultant refuse de statuer sur la possible complémentarité entre le marché du carbone volontaire et la centaine de mesures liées au PACC pour cause d'«additionnalité».

Will a conçu son projet de Communauté Durable avec l'objectif d'augmenter la participation de la société dans l'atteinte des cibles de réduction des GES selon les principes de l'Accord de Paris. C'est le sens de l'Accord de Paris, que la contribution de toutes les parties prenantes de la société est sollicitée et requise, pas uniquement une seule partie prenante agissante et que les autres attendent patiemment les résultats. Les politiques gouvernementales climatiques directes additionnées aux initiatives volontaires jettent les semences sociales du changement. Il nous semble évident alors qu'il n'y a aucune limite pour que tous et chacun puissent contribuer plus et être partie prenante de la solution globale. Il nous semble évident que le marché volontaire, que les initiatives de la société, en général, sont un élément inconditionnel pour l'atteinte de cibles ambitieuses. Il y a un vrai désir d'implication et d'un besoin de reconnaissance des PME. Les petites et moyennes entreprises du Québec veulent favoriser la réduction de leurs GES, toutefois, selon l'OCDE³³, les systèmes de marché du carbone tel que celui au Canada avec son approche décentralisée de tarification du carbone, sont complexes et peuvent les décourager de faire les premiers pas.

C'est alors que le projet de Communauté Durable prend tout son sens car Will démystifie, démocratise et donne un accès au marché du carbone volontaire pour tous les émetteurs non assujettis au SPEDE. L'accès et la participation au marché volontaire, tel que dans le projet Communauté Durable constitue un bonus économique aux actions réelles des PME, au-delà du prix SPEDE, qui semble perçu dans la société avant tout comme une taxe carbone se rajoutant sur les autres taxes en place sur la consommation de combustibles et carburants fossiles. De plus, la mutualisation de l'expertise et des coûts offre un maximum de retombées monétaires directes aux petits émetteurs, membres de Communauté Durable, et qui sont liés aux efforts mesurés de leurs réductions de GES en raccourcissant la chaîne d'intervenants entre l'Offre et la Demande. Tout cela dans un guichet unique.

Les crédits de carbone volontaires répondent à une demande appréhendée de crédits volontaires de la part d'institutions financières, d'entrepreneurs en bâtiments et travaux publics (BTP), d'une grande partie de la génération des milléniaux et des suivantes ainsi que de gouvernements carboneutres, à tous niveaux, désirant assumer leur leadership sociétal.

On le voit sur le terrain et dans l'actualité, la motivation des PME à relever les défis climatiques en bénéficiant du marché volontaire est bien présente³⁴ avec la participation d'organismes qui travaillent au développement des collectivités et des PME en région³⁵. Mais la motivation des PME n'est pas que pécuniaire, elle relève également des préoccupations et de la fierté d'une armée d'entrepreneurs de façonner le monde dans lequel leurs familles vivront demain.

Mettre absolument en compétition des mesures de programmes politiques avec des initiatives volontaires est contreproductif. L'urgence d'agir devrait plutôt inciter à la collaboration de toutes les parties prenantes; initiatives sociales et actions locales, tel qu'énoncé de façon beaucoup plus éloquente dans le [film Demain \(Tomorrow, 2015\)](#).

³² Journal de Montréal <http://www.journaldemontreal.com/2017/10/19/le-puissant-fonds-vert-ou-le-puits-sans-fonds-vert>
Paul Journet <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/paul-journet/201705/14/01-5097920-le-fonds-vert-est-il-reformable.php>
Gérald Filion : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1041203/surplus-record-milliards-dollars-argent-coule-a-flots-quebec-gerald-filion>
Martin Croteau : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201705/07/01-5095684-fonds-vert-720-millions-pour-des-programmes-qui-nont-presque-aucun-effet.php>
Martin Croteau <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201710/15/01-5140086-fonds-vert-12-milliard-pour-des-resultats-modestes.php>
Fonds Vert dénoncé <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/485367/environnement-la-gestion-du-fonds-vert-denoncee>
Grand émetteurs de GES: <http://www.lapresse.ca/environnement/201707/24/01-5118958-marche-du-carbone-quebec-donne-un-repit-aux-grand-pollueurs.php>

³³ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1074012/bourse-carbone-ocde-approche-decentralisee>

³⁴ http://quebec.huffingtonpost.ca/2017/12/02/un-nouveau-programme-donne-acces-au-marche-du-carbone-aux-pme-du-quebec_a_23295261/

³⁵ <http://www.sadc-cae.ca/fr/communiques/159-lancement-du-projet-credits-carbone-pour-les-petites-entreprises>

Nous demeurons ouverts, de la part de tous les membres actuels et futur de Communauté Durable, de discuter de tout autre scénario collaboratif avec le gouvernement québécois.

Nous avons identifié et commenté plusieurs dizaines de constatations sur ce volet 3. Ces constatations ont été notées directement sur le document volet 3 du consultant. Ce document annoté est disponible sur demande.

Annexe A

Étude prospective concernant la reconnaissance découlant d'initiatives volontaires de gestes de réductions d'émission de GES; selon l'appel d'offre du MDDELCC)

Mise en contexte du mandat validé conjointement entre la direction du marché du carbone et Will

Le gouvernement du Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 et 2030, soit respectivement une réduction de 20 % et 37,5 % sous le niveau de 1990. Afin de contribuer à l'atteinte de ces cibles, le Québec a opté pour la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE)¹. Ce système fait partie d'une approche intégrée de lutte contre les changements climatiques. Tout d'abord, il limite les émissions de GES des secteurs couverts par l'imposition de plafonds d'émission de GES et envoie un signal de prix dans l'économie afin d'inciter les changements de comportements. Aussi, les revenus générés par la vente aux enchères d'unités d'émission de GES sont entièrement versés au Fonds vert afin de financer le Plan d'action en changements climatiques² (PACC 2013-2020) du Québec qui comporte différentes mesures pour réduire les émissions de GES au Québec et pour adapter notre société aux impacts des changements climatiques.

Le SPEDE a débuté au 1er janvier 2013 et est lié au SPEDE Californien depuis le 1er janvier 2014. Au cours de la première période de conformité, il visait les grandes entreprises des secteurs industriels et de l'électricité, dont les émissions de GES sont supérieures ou égales à 25 kt CO₂ éq. Depuis le 1er janvier 2015, début de la deuxième période de conformité, le SPEDE couvre également les distributeurs de carburants et combustibles fossiles³.

Parallèlement aux marchés réglementés du carbone comme celui mis en place par le Québec et la Californie, il existe en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde des marchés volontaires du carbone. C'est notamment dans ces marchés volontaires qu'oeuvre Solutions Will⁴. Cette entreprise a développé, dans le cadre du programme *Voluntary Carbon Standard* (VCS)⁵, une méthodologie de quantification et de vérification permettant d'agrèger des réductions d'émission de GES découlant de gestes volontaires en efficacité et en conversion énergétique ainsi que du détournement des matières résiduelles des sites d'enfouissement (VM 00018). Le premier projet à être déposé qui a été effectué selon cette méthodologie a été validé en juillet 2013 conformément au programme VCS.

Les entreprises membres et ciblées par la solution Communauté Durable⁸ de Solutions Will sont principalement de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que l'ensemble des municipalités québécoises. Ces entreprises ne sont pas visées directement par le SPEDE mais leurs émissions sont toutefois couvertes puisque les distributeurs de carburants et combustibles sont visés par le SPEDE.

Les entreprises membres et ciblées par la solution Communauté Durable⁸ de Solutions Will sont principalement de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que l'ensemble des municipalités québécoises. Ces entreprises ne sont pas visées directement par le SPEDE mais leurs émissions sont toutefois couvertes puisque les distributeurs de carburants et combustibles sont visés par le SPEDE.

Depuis le premier janvier 2015, moment où la portée du SPEDE a été étendue aux distributeurs de carburants et combustibles⁹, il n'est plus possible pour les entreprises du Québec de faire reconnaître par le programme VCS les réductions de GES découlant de gestes d'efficacité et de conversion énergétique, car cela est considéré comme un double comptage¹⁰.

Face à cette problématique, Solution Will propose que le gouvernement retire de son système un nombre de droits d'émission équivalent aux crédits carbone qui seraient émis pour les réductions effectuées au Québec qui auront obtenu la certification de leurs réductions dans le cadre du programme VCS. Cette proposition, qui a été déposée au MDDELCC en mars 2015¹¹, est présentée de façon succincte à l'Annexe 1. Solutions Will a identifié, dans son mémoire un potentiel de réduction de GES réalisable sous le marché volontaire qui se situe entre 4 et 10 millions de tonnes de GES sur la période 2013-2020¹².